



CDD, rémunération non appliquer

Par **vava442**, le **05/10/2015** à **13:31**

Bonjour

Je suis garde d'enfants à domicile, depuis le 2 septembre 2015, chez un particulier, j'ai un CDD, je suis déclarer par Pajemploi, et rémunérer, avec contrat de travail

Sur mon bulletin salaire du mois de septembre, j'ai vu que j'avais travailler 43 heures, et que je serais payer 318,20€, sur mon contrat c'est marquer salaire mensuel net : 337,50€, j'ai remarquer que j'ai travailler que 43 heures au lieu de travailler 45 heures, pour toucher les 337,50€. Du coup mon employeur respecte t'il le contrat et la rémunération ou pas ? Car il déclare a chaque fois à Pajemplois, le temps de travail effectuer, et déclare avoir fait le virement du salaire.

Est-il en fraude ou est ce un employeur sérieux.

Doit-on faire confiance à l'employeur qui déclare et qui rémunère par CESU, ou à l'employeur qui ne déclare pas et qui paye au Black ?

Cordialement

Valentine